

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27

N°2025/DELIB/077
*Modification du
règlement de prêt
de matériel
communal de la ville
de Camaret-sur-
Aigues*

*Objet :
Rapporteur :
Philippe de
BEAUREGARD*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Décembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Présents : Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Liliane DIAZ ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Renée SOVERA ayant donné procuration à Patricia ROCHE, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Christine WINKELMANN, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL et Françoise VIRLOUVET ayant donné procuration à Richard BRANCORSINI.

Absents excusés : NEANT

Considérant la désignation de Madame Elvire TEOCCHI, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

La Ville de Camaret-sur-Aigues met régulièrement à disposition du matériel pour les associations, les entreprises, les collectivités voisines et les particuliers.

Au vu du nombre croissant des demandes, il est nécessaire de modifier le règlement de prêt de matériel communal pour la mise en place de caution et préciser les pénalités ou remboursements en cas de non-respect des prescriptions, détérioration, destruction ou perte du matériel.

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver la modification du règlement de mise à disposition du matériel communal géré par les services municipaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Elvire TEOCCHI,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Elvire TEOCCHI".

Publié sur le site de la commune le : 11 DEC. 2025
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 11 DEC. 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

